

Image not found or type unknown



## Indemnité en cas de donation

Par **grosteton91**, le 11/11/2015 à 18:58

de son vivant ma mere a donne la maison familiale a mon frere qui me doit donc une indemnité de 30% calculée sur le prix le jour de la donation en 2010. Refuse de payer sous pretexte de la baisse de l'immobilier. PV de difficultés du notaire. J'envisageais un référé, on me dit qu'il faut aller devant le tgi avec un avocat, on va désigner un autre notaire pour procéder au partage.....alors que la loi article 924 2 est limpide. Je ne sais plus quoi faire merci d'avance.